

SPEP | RETOUR SUR LE SOCIAL DE LA SPEP

Le 2 octobre dernier, à l'occasion de la *Semaine pour l'école publique* (SPEP), une centaine de personnes membres du SEPI se sont réunies au BoulZeye pour une soirée sociale des plus animées. Entre les jeux organisés spécialement pour l'événement et les tirages de prix de présence, les participantes et participants ont profité de ce moment pour échanger, se retrouver et renforcer les liens entre collègues dans une ambiance chaleureuse et festive.

Le SEPI tient à remercier sincèrement toutes celles et ceux qui ont contribué, de près ou de loin, à faire de cette activité un véritable succès. Merci à toutes et à tous!

■ L'équipe du SEPI



CONCOURS LA DICTÉE DU SEPI – FÉLICITATIONS À LA GAGNANTE!

Dans le cadre de l'activité sociale organisée pour souligner la SPEP, le SEPI a proposé un concours de correction de dictée afin de faire un clin d'œil au thème de l'édition 2025: la langue française.

Après vérification des dizaines de réponses reçues, une égalité au sommet a été constatée. Un tirage a donc été effectué sous la supervision de la firme Zielonka-Hervieux-Alary-Gagnon afin de départager les finalistes.

C'est avec grand plaisir que nous annonçons que **Mireille Cook**, de l'école **Félix-Leclerc**, est la gagnante du concours! Elle remporte un **chèque-cadeau de 50\$** à utiliser sur **Leslibraires.ca**.

Bravo, Mireille, et mille merci à toutes les personnes participantes!

CAMPAGNE ANNUELLE DU COQUELICOT BLANC

La campagne annuelle du coquelicot blanc du *Collectif Échec à la guerre* se déroule entre le 21 septembre et le 11 novembre chaque année depuis 2011. Le symbole pacifiste commémore toutes les victimes de guerre, qu'elles soient civiles ou militaires, sans opposer le port du coquelicot blanc au port du coquelicot rouge.

Pour recevoir des coquelicots blancs pour votre établissement, veuillez nous écrire à courrier@sepi.qc.ca en précisant le nom de votre établissement et la quantité souhaitée.

Date limite : Lundi 27 octobre, à midi.





ÉCHO DES INSTANCES

CONSEIL DES PERSONNES DÉLÉGUÉES (CPD) DU 11 SEPTEMBRE 2025

BILAN POLITIQUE 2024-2025

Les personnes déléguées reçoivent le bilan politique de l'année de travail 2024-2025 présenté par les membres du conseil d'administration (CA).

TÂCHE ENSEIGNANTE

Dominique Hervieux et Félix Lauzon rappellent que les dispositions entourant la tâche enseignante demeurent valides même si le gouvernement impose aux CSS des restrictions budgétaires importantes.

CPD DES COULEURS

Dominique Hervieux rappelle que le CPD extraordinaire de deux jours aura lieu les 17 et 18 octobre prochain. Il présente l'horaire des deux journées.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (AG) DU 24 SEPTEMBRE 2025

ORIENTATIONS DU PLAN D'ACTION

Les personnes membres adoptent les orientations du plan d'action du SEPÎ pour l'année de travail 2025-2026 présenté par Sylvie Zielonka.

MESURES SALARIALES POUR LES PERSONNES RETRAITÉES 2025-2026

Sylvie Zielonka et Sophie Fabris présentent la nouvelle entente négociée entre la FAE et le gouvernement. Sur recommandation du CPD, les personnes membres acceptent l'Entente hors convention.

MANDAT DE DISSIDENCE SUR L'ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2025-2026 DE LA FAE EN LIEN AVEC LES DÉPENSES ENCOURUES PAR LA CONTESTATION JURIDIQUE EN COUR SUPRÊME DANS LE DOSSIER DE LA LOI 21

Sylvie Zielonka présente l'historique du dossier. Les personnes membres confient à la délégation du SEPÎ au Conseil fédératif (CF) de la FAE le mandat d'exprimer sa dissidence sur l'adoption des prévisions budgétaires 2025-2026 de la FAE advenant une augmentation substantielle des coûts en lien avec les dépenses encourues par la contestation juridique en Cour suprême dans le dossier de la Loi 21.

■ Pierre-Luc Gagnon | pierrelucgagnon@sepi.qc.ca

INFO | ENSEIGNANT(E)S RETRAITÉ(E)S DE RETOUR À L'ENSEIGNEMENT

En septembre dernier, une entente avec le gouvernement du Québec a été entérinée par les instances de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE), concernant les mesures salariales destinées **aux personnes enseignantes légalement qualifiées qui ont pris leur retraite et qui reviennent à l'enseignement.**

Cette entente vise les secteurs d'enseignement préscolaire, primaire, secondaire, éducation des adultes et formation professionnelle. Elle prévoit les modalités suivantes pour la rémunération:

SUPPLÉANCE SANS PRISE EN CHARGE D'UN CONTRAT

La personne enseignante retraitée qui effectue de la suppléance sans détenir de contrat de façon concurrente sera rémunérée au taux obtenu à partir du 1/1000^e de **son échelon.**

PRISE EN CHARGE D'UN CONTRAT D'UNE DURÉE MINIMALE D'UN MOIS

La personne enseignante retraitée qui acceptera un contrat à temps partiel (E3), à temps plein (E1) ou à statut particulier (E2) d'une **durée minimale d'un mois** bénéficiera d'une **prime de**

12,5% applicable **sur la rémunération versée**, jusqu'à concurrence d'une tâche à 100%.

Cette entente est **rétroactive au 1^{er} juillet 2025 et prendra fin au 30 juin 2026.**

Pour toute question en lien avec le versement du salaire ou de la prime ou pour recevoir des explications sur votre relevé de paie, nous vous invitons à adresser d'abord vos demandes directement aux Services des ressources financières du CSSPI (secteur paie), lequel assume la responsabilité du traitement de la paie des enseignantes et enseignants.

S'il subsiste un problème en lien avec votre rémunération, après avoir parlé aux ressources financières ou si vous avez des questions sur l'entente, n'hésitez pas à nous contacter.

■ Sophie Fabris | sophiefabris@sepi.qc.ca

En cas de disparité entre les textes de la version papier et ceux de la version numérique, les textes de la version numérique ont préséance.

Le **TODO** est réalisé par le Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPÎ) et distribué aux enseignantes et enseignants du Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSSPI). La reproduction du journal, en tout ou en partie, est autorisée à condition de mentionner la source.

Commentaires et/ou suggestions

Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPÎ)
745, 15^e Avenue | Montréal (Québec) H1B 3P9
Tél.: 514 645-4536 | Téléc.: 514 645-6951 | Par courriel: topo@sepi.qc.ca